



Charte éthique, égalité femmes/hommes

Cette charte renforce sa conviction et son engagement à mettre en œuvre des actions concrètes de prévention et de sensibilisation.

En sa qualité d'établissement d'enseignement supérieur artistique, le CNSMD de Lyon s'inscrit dans la démarche impulsée par le ministère de la Culture et s'engage à faire vivre en son sein une réflexion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour affirmer son refus de toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.

Souhaitant mettre en œuvre les conditions d'une démarche proactive pour que cette réflexion se traduise dans les actes et les décisions, le CNSMD de Lyon s'engage également à respecter et à faire respecter, en tous temps et en toutes circonstances, l'ensemble des termes de la présente charte.



Promotion 2018/2019 des nouveaux étudiant.e.s

Préambule et contextualisation

La vague de dénonciations des violences sexistes et sexuelles observée au niveau international depuis l'automne 2017 est l'occasion de rappeler que sur ce point, le milieu artistique et



culturel français n'est pas une exception. Si cette prise de conscience n'est pas nouvelle, sa mise en lumière, facilitée par l'importance médiatique de l'affaire Weinstein, permet de faire remonter la réalité des inégalités entre les femmes et les hommes au sein du monde artistique et culturel. Ainsi, dans ce monde, tant du côté professionnel que de l'enseignement et des pratiques en amateur, la création reste encore largement associée au masculin et les rapports de hiérarchie et de dépendance sont particulièrement prégnants. Il apparaît alors que si les femmes sont majoritaires dans les écoles d'art (6 étudiants sur 10 sont des étudiantes¹), elles sont moins visibles, souvent moins payées, moins soutenues et moins programmées que leurs homologues masculins une fois devenues professionnelles.

En faisant un focus sur le monde professionnel de la musique classique, on observe que le taux de féminisation des orchestres permanents français dépasse difficilement les 30 % avec une progression lente sur les 15 dernières années². Plus marquant encore, les femmes ne représentent que 6% des chefs d'orchestre entre 2014 et 2017 et aucun des trente orchestres permanents français n'est actuellement dirigé par une femme.

Les statistiques produites au CNSMD de Lyon, pour l'année 2017-2018, permettent un éclairage du contexte d'un établissement d'enseignement artistique supérieur. On remarque ainsi une légère prédominance masculine sur l'ensemble des disciplines et des cycles (à l'exception de la FDCA Danse.) : 55% des étudiants sont des hommes. Il apparaît également une répartition sexuée plus ou moins forte selon les départements et les disciplines instrumentales³. La population des étudiants du CNSMD de Lyon se répartit selon des catégorisations habituellement observées dans l'analyse des pratiques musicales. Ces choix instrumentaux, travaillés par des enjeux d'éducation et de socialisation dépassent l'orientation professionnelle et se font bien en amont de la sélection d'entrée au CNSMD.

C'est dans ce contexte que le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon (CNSMDL), répondant à la demande du ministère de la Culture, s'est engagé dans une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre toute forme de violence, de discrimination et de harcèlement en son sein. Conscient de la nécessité d'une action durable pour mener à bien cet engagement, un groupe de travail a été constitué à l'automne 2017, réunissant des représentants des étudiantes et des étudiants, du personnel administratif et pédagogique. Ce groupe est chargé d'élaborer, non seulement un cadre intellectuel mais aussi des outils concrets visant à transformer les représentations des rôles féminins et masculins, intégrant la prévention et la dénonciation de situations inacceptables.

¹ Rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, en date du 22 janvier 2018

² DEPS - Ministère de la Culture, 2017

³ Il convient toutefois de nuancer ces chiffres, car le faible effectif dans certaines classes doit engager à une prudence d'interprétation.



I. Vers une exemplarité des pratiques et une sensibilisation des consciences

Inscrite comme principe fondamental dans la Constitution et dans tous les textes nationaux et internationaux, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur de progrès social collectif. La loi du 4 août 2014 va dans ce sens, insistant sur la nécessité de développer des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes tant dans leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, que la diffusion de leurs œuvres.

Renforçant ce dispositif, la loi « Création » du 7 juillet 2016 inscrit au cœur des objectifs de la politique de service public en faveur de la création artistique, l'engagement de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Ce qu'indique cette loi, c'est qu'au-delà de la reconnaissance juridique et législative, l'égalité doit être un véritable engagement politique et culturel affirmé et pérenne.

C'est en ce sens que toute forme de discrimination, entraînant des inégalités doit être combattue avec fermeté. La lutte contre des comportements et des attitudes discriminantes doit être placée au cœur des préoccupations et des actions quotidiennes du CNSMD de Lyon.

En tant qu'école supérieure d'art, le CNSMD de Lyon est un lieu d'excellence, de transmission, de savoirs et d'émancipation. Il se doit d'être un espace réflexif sur les enjeux contemporains de la société. Le projet pédagogique porté par le CNSMD de Lyon est traversé par des modes de transmission spécifiques (cours individuels, individualisation des cursus notamment) où le projet professionnel et l'épanouissement artistique et personnel de l'étudiant ou de l'étudiante est au centre des préoccupations.

Touchant à la recherche du sensible, espace où les corps sont en action, utilisés comme média de la création et de l'interprétation musicale et chorégraphique, le CNSMD de Lyon propose des formations où l'identité et l'intimité, mobilisées à chaque instant de la pratique artistique, doivent être travaillées et respectées, sans discrimination.

Ainsi, la mise en place d'un fil rouge et d'une véritable politique d'établissement visant à développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les discriminations, les violences (physiques ou psychiques) touchant à l'intégrité de la personne, participe à une compréhension et à la déconstruction des stéréotypes et surtout à la construction d'un vivre ensemble égalitaire pour l'ensemble de la communauté du CNSMD de Lyon.

II. Engagements du CNSMD de Lyon

1. Engagements pouvant être effectifs à partir de la rentrée 2018

- Valoriser l'apport des productions féminines dans les contenus pédagogiques, que ce soit dans les disciplines dites de culture (histoire de la musique et des arts chorégraphiques, art et civilisation, etc.) celles plus techniques (analyse et écriture, analyse des mouvements dansés, etc.) ou dans les choix des œuvres instrumentales ou chorégraphiques.
- Accompagner le développement de projets d'étudiants autour d'œuvres d'artistes femmes en lien avec les ressources de l'établissement et de ses partenaires.
- Veiller à la constitution des jurys de concours et d'examen paritaires
- Veiller à l'égalité dans les recrutements des personnels



- Veiller à l'équité de traitement des carrières des personnels quelles que soient leurs éventuelles obligations familiales
- Veiller à l'équité de traitement des salaires des personnels en fonction de leurs missions

2. Engagements avec effet à moyen et long terme

- Inclure des œuvres d'artistes femmes dans les programmes des concours d'entrée avec un objectif global de progression de 10% par an pendant 5 ans.
- Mettre en place une communication interne et externe sans stéréotype de sexe.
- Construire des statistiques sexuées sur l'ensemble de la communauté du CNSMD (étudiants, personnels administratif et enseignants, composition des jurys de concours d'entrée et d'examen). Ces statistiques seront remises à jour chaque année en raison des fluctuations des recrutements.
- Construire des indicateurs de mixité dans les programmations.
- Travailler en partenariat avec les établissements d'enseignement artistique spécialisé du territoire Auvergne-Rhône-Alpes à réduire les inégalités femme/homme par la mise en place de dispositifs de préparation à l'insertion dans l'enseignement artistique spécialisé supérieur.
- Lutter au quotidien - par la création d'outils de repérage, de communication, de sensibilisation et de sanctions - contre les comportements sexistes et homophobes, contre toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement.
- Proposer des formations au sujet du harcèlement sexiste et des violences sexuelles aux personnels administratifs et enseignants afin de les sensibiliser au mieux au repérage et à l'accompagnement des victimes.
- Entrer dans une démarche de labellisation « égalité » auprès de l'AFNOR
- Mettre en place des groupes d'évaluation afin de veiller à la tenue des engagements pris ci-dessus et d'ajuster les objectifs en fonction des évolutions.

III. Des outils et des cadres

Une charte ne vaut que par les actions qu'elle entraîne au quotidien et dans le concret en imaginant des dispositifs d'écoute, de vigilance. C'est pour cela qu'au sein du CNSMD de Lyon sera mis en place, après vote des instances décisionnelles (Conseil Pédagogique, Comité Techniques et Conseil d'Administration) à partir de la rentrée 2018 un ensemble de dispositifs rendant effectifs les engagements pris ci-dessus.

Ainsi, après la désignation de la référente égalité issue du service des études pour les étudiants et du référent prévention des discriminations issu du service des ressources humaines pour les personnels, le directeur du CNSMD de Lyon précisera leurs missions dans une lettre. Ces référents auront un rôle d'animation et de coordination de groupes de travail et seront en lien avec toute personne impliquée dans la démarche de lutte contre les discriminations et les violences.

La construction de statistiques sexuées et la consultation des étudiantes et des étudiants sur les thématiques de l'égalité qui permettront de réaliser un état des lieux de la situation interne au CNSMD de Lyon.

Une campagne de sensibilisation à l'égalité de l'ensemble de la communauté du CNSMD de Lyon sera lancée à l'automne 2018, à travers notamment la signature de la Convention pour



une « Communication publique sans stéréotype de sexe » avec le Haut Conseil à l'Égalité. Une série de documents informatifs et l'affichage de visuels seront mis à disposition de tous dans différents lieux du CNSMD de Lyon.

La participation à des manifestations ou à des actions (telles que les journées du Matrimoine), l'organisation de conférences, d'ateliers sur les thèmes de l'égalité et la lutte contre les discriminations constitueront des temps de réflexions, d'échanges et de sensibilisation de l'ensemble de la communauté du CNSMD de Lyon.